

Publié en ligne le 15/11/2022



ARRETE DU MAIRE N° 104/2022

Portant réglementation de la circulation – travaux de branchement de gaz, rue des Cigognes, Commune de Krautergersheim, en agglomération

Le Maire de la Commune de Krautergersheim,

- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- VU la demande d'arrêté de police de la circulation de GAZ de Barr, en date du 13 octobre 2022 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant toute la durée des travaux de modification d'un branchement de gaz naturel et de déplacement de coffret électrique, le jeudi 20 octobre 2022,

A R R E T E

ARTICLE 1

Le 20 octobre 2022 à partir de 8h, et durant toute la durée des travaux, soit jusqu'au 20 octobre 2022 à 17h, la circulation et le stationnement devant la propriété sise au 9 rue des Cigognes seront réglementés comme suit :

- La rue sera barrée au droit des travaux,
- Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 (4^{ème} partie, 5^{ème} partie et 8^{ème} partie) se rapportant à l'article 1 précité, sera mise en place par la Sté LEDERMANN, chargée des travaux.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4

Le Maire de Krautergersheim ainsi que le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Sous-Préfet de Sélestat Erstein
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Chef de la Police Municipale d'Obernai
- la Sté LEDERMANN de Krautergersheim, chargée des travaux
- GAZ de Barr.

Fait à Krautergersheim, le 17 octobre 2022

René HOELT,
Maire

